

Compte rendu de séance

Séance du 12 Février 2021

L' an 2021 et le 12 Février à 16 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE COMMUNALE sous la présidence de TROTIN Monique Maire

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à Mme MOREAU Evelyne, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme BINARD Lydie à M. GALLIEN Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à Mme SINNAEVE Emilie

M. Yann CHARDRON est arrivé à 17H00

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 05/02/2021

Date d'affichage : 05/02/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

SOMMAIRE

Approbation du compte rendu de la séance du 15 Janvier 2021

Décision du Maire

Objet(s) des délibérations

- Approbation du Compte de gestion du Receveur - Exercice 2020 - COMMUNE - 2021/012
- Approbation du Compte administratif - Exercice 2020 - COMMUNE - 2021/013
- Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2020 - COMMUNE - 2021/014
- Approbation du Compte de gestion du Receveur - Exercice 2020 - CAMPING - 2021/015
- Approbation du Compte administratif - Exercice 2020 - CAMPING - 2021/016
- Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2020 - CAMPING - 2021/017
- Approbation du Compte de gestion du Receveur - Exercice 2020 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - 2021/018
- Approbation du Compte administratif - Exercice 2020 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - 2021/019
- Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2020 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - 2021/020
- Approbation du Compte de gestion du Receveur - Exercice 2020 - LOTISSEMENT "La Croix Caseau" - 2021/021
- Approbation du Compte administratif - Exercice 2020 - LOTISSEMENT "La Croix Caseau" - 2021/022
- Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2020 - LOTISSEMENT "La Croix Caseau" - 2021/023
- Entrées Base de Loisirs - Tarifs 2021 - 2021/024
- Camps de vacances - Tarifs 2021 - 2021/025
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis 12 route du Port Gautier - 2021/026
- Dotations de l'Etat - 2021 - 2021/027

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 15 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire

Mme le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire :

- **Décision n° 2021-D001** en date du 21 janvier 2021 : Eclairage Public - Chemin de la Potence - Société CITEOS - 960.05€ HT soit 1 152€ TTC
- **Décision n° 2021-D002** en date du 25 janvier 2021 : Remise en état du Monument aux Morts - Société BATILOIR - 1 867€ HT soit 2 240.40€ TTC
- **Décision n° 2021-D003** en date du 26 janvier 2021 : Révision du loyer - 1 place de l'église - Appartement n° 2 : 239.11€ loyer mensuel
- **Décision n° 2021-D004** en date du 2 février 2021 : Aménagement entrée Camping - ESPACE BOIS DECORATION - 2 298€ HT soit 2 757.60€ TTC
- **Décision n° 2021-D005** en date du 2 février 2021 : Aménagement entrée Camping - ALEX TP - 1 112€ HT soit 1 334.40€ TTC

Approbation du Compte de gestion du Receveur - Exercice 2020 - COMMUNE réf : 2021/012

M. CHARDRON, Absent lors de cette délibération.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes du Budget Commune relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 08 Février 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte administratif - Exercice 2020 - COMMUNE réf : 2021/013

**Mme Monique TROTIN, Maire a quitté la séance au moment du vote du Compte Administratif
Sous la présidence de M. RICHARD, Jean-Yves, 1er Adjoint,**

Vu la présentation par Mme Monique TROTIN, Maire, du Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget de la Commune, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE – COMMUNE						
Résultats reportés (exercice 2019)	195 758.03€			314 788.93 €	195 758.03€	314 788.93 €
Opérations Exercice 2020	256 700.54 €	222 476.02 €	862 843.10 €	1 114 123.79 €	1 119 543.64 €	1 336 599.81 €
TOTAUX	452 458.57€	222 476.02 €	862 843.10 €	1 428 912.72 €	1 315 301.67 €	1 651 388.74 €
Résultats clôture	34 224.52€			566 069.62€		336 087.07€
Reste à Réaliser	46 706.57	89 368.00€			46 706.57€	89 368.00€
TOTAUX CUMULES	499 165.14€	311 844.02€	862 843.10€	1 428 912.72 €	1 362 008.24€	1 740 756.74 €
RESULTATS DEFINITIFS	187 321.12€			566 069.62 €		378 748.50€

Vu le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2020 du budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget Commune

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2020 - COMMUNE
réf : 2021/014

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2020 approuvé le **12 Février 2021**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

Au titre des exercices antérieurs

(A) Excédent : 314 788.93€

Au titre de l'exercice arrêté

(B) Excédent : 251 280.69 €

Soit un résultat à affecter :

C = A + B = 566 069.62 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : 229 982.55 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Excédent : 42 661.43 €

Affectation obligatoire

- Besoin à couvrir : (F) : D - E = 187 321.12 €
- Solde : (G) : C - F = 378 748.50 €

DECIDE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, d'affecter du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Affectation en réserve (C/1068 – Investissement) : 187 321.12 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 378 748.50 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de gestion du Receveur - Exercice 2020 - CAMPING
réf : 2021/015

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes du Budget Camping relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget Camping.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 08 Février 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte administratif - Exercice 2020 - CAMPING
réf : 2021/016

Mme Monique TROTIN, Maire a quitté la séance au moment du vote des Compte Administratifs
Sous la présidence de M. RICHARD Jean-Yves, 1er adjoint,

Vu la présentation par Mme Monique TROTIN, Maire, du Compte Administratif de l'exercice 2020 du Camping, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE – CAMPING						
Résultats reportés (exercice 2019)		62 716.91 €		192 598.17 €		255 315.08 €
Opérations Exercice 2020	37 858.36€	61 286.42€	86 791.96 €	36 944.08 €	124 650.32 €	98 230.50 €
TOTAUX	37 858.36 €	124 003.33 €	86 791.96 €	229 542.25 €	124 650.32 €	353 545.58 €
Résultats clôture		86 144.97€		142 750.29€		228 895.26€
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	37 858.36 €	124 003.33 €	86 791.96 €	229 542.25€	124 650.32€	353 545.58€
RESULTATS DEFINITIFS		86 144.97€		142 750.29€		228 895.26€

Vu le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2020 du Camping,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Camping,

Aucun (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2020 - CAMPING
réf : 2021/017

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2020 approuvé le **12 Février 2021**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

Au titre des exercices antérieurs
(A) Excédent : 192 598.17€

Au titre de l'exercice arrêté
(B) Excédent : 49 847.88 €

Soit un résultat à affecter :
(C) = B + A = 142 750.29 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser : Néant
(D) : Excédent : 86 144.97 €

(E) Restes à réaliser en investissement à reporter : Néant

Besoin de financement de la section d'investissement avec restes à réaliser :
(F) : Néant (D - E) : excédent

DECIDE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, d'affecter du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 142 750.29 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de gestion du Receveur - Exercice 2020 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
réf : 2021/018

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes de L'assainissement relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Service de l'assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 8 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte administratif - Exercice 2020 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
réf : 2021/019

Mme Monique TROTIN, Maire a quitté la séance au moment du vote du Compte Administratif
Sous la présidence de M. RICHARD Jean-Yves, 1er Adjoint,

Vu la présentation par Mme Monique TROTIN, Maire, du Compte Administratif de l'exercice 2020 du Service de l'Assainissement, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE – ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés (exercice 2019)		139 919.11 €		49 733.15 €		189 652.26 €
Opérations Exercice 2020	92 333.29 €	20 487.10 €	16 117.55 €	34 790.39 €	108 450.84 €	55 277.49 €
TOTAUX	92 333.29 €	160 406.21 €	16 117.55 €	84 523.54 €	108 450.84 €	244 929.75 €
Résultats clôture		68 072.92€		68 405.99€		136 478.91€
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	92 333.29€	160 406.21€	16 117.55 €	84 523.54 €	108 450.84 €	244 929.75 €
RESULTATS DEFINITIFS		68 072.92€		68 405.99 €		136 478.91 €

Vu le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2020 du Service de l' Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Service de l' Assainissement,

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2020 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
réf : 2021/020

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2020 approuvé le 12 Février 2021

Au titre des exercices antérieurs

(A) Excédent : 49 733.15 €

Au titre de l'exercice arrêté

(B) Excédent : 18 672.82 €

Soit un résultat à affecter :

(C) = A - B = 68 405.99 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : Néant (excédent : 68 072.92 €)

Solde des restes à réaliser en investissement

(E) : 0

Affectation obligatoire

- Besoin à couvrir : (F) Néant

DECISE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, d'affecter du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 68 405.99 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de gestion du Receveur - Exercice 2020 - LOTISSEMENT "La Croix Caseau"
réf : 2021/021

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes du budget du Lotissement " La Croix Caseau " relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget Lotissement " La croix Caseau" Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 29 Janvier 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte administratif - Exercice 2020 - LOTISSEMENT "La Croix Caseau"
réf : 2021/022

Mme Monique TROTIN, Maire a quitté la séance au moment du vote du Compte Administratif,
Sous la présidence de M. RICHARD Jean-Yves, 1er Adjoint,

Vu la présentation par Mme Monique TROTIN, Maire, du Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Lotissement " La croix Caseau" , lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE – LOTISSEMENT " LA CROIX CASEAU "						
Résultats reportés (exercice 2019)	3 067.33€			203 944.90€	3 067.33€	203 944.90€ €
Opérations Exercice 2020	3 067.33€	3 067.33€	3 067.33€	3 067.33€	6 134.66€	6 134.66€
TOTAUX	6 134.66 €	3 067.33 €	3 067.33 €	207 012.23 €	9 201.99€	210 079.56€
Résultats clôture	3 067.33€			203 944.90€		200 877.57€
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 134.66€	3 067.33 €	3 067.33 €	207 012.23€	9 201.99€	210 079.56€
RESULTATS DEFINITIFS	3 067.33€			203 944.90€		200 877.57€

Vu le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2020 du Budget Lotissement " La croix Caseau "

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Lotissement " La Croix Caseau "

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2020 - LOTISSEMENT "La Croix Caseau"
réf : 2021/023**

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2020 approuvé le 12 Février 2021

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

Au titre des exercices antérieurs
(A) : Excédent : 203 944.90€

Au titre de l'exercice arrêté
(B) Déficit : 0€

Soit un excédent total de
(C) = A - B = 203 944.90 €

DECIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 203 944.90 €

N.B. : Déficit d'investissement : - 3 067.33 € : pour le BP Lotissement, pas d'affectation au compte 1068.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Entrées Base de Loisirs - Tarifs 2021
réf : 2021/024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs relatifs aux entrées à l'espace de loisirs pour la saison 2021 comme suit :

- 2,30 € par personne pour l'accès au plan d'eau des non-campeurs à partir de 8 ans ;
- 1,20 € par personne pour les groupes organisés de dix personnes ou plus, et les comités d'entreprises ;
- 20 € la carte d'abonnement par personne pour la saison 2018 ;
- Gratuité pour les habitants de Marçon et les personnes qui animent la Commune de Marçon.

Il est rappelé que le droit de navigation, fixé par le Club de Voile, est de 5,50 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Camps de vacances - Tarifs 2021
réf : 2021/025

Mme Le Maire propose la révision des tarifs des camps de Vacances pour la saison 2021

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- fixer les tarifs comme suit :

3,00 € par personne et par nuitée, tarif sans mobilier

7,00 € par personne et par nuitée, tarif avec mobilier (tentes lits ...)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis 12 route du Port Gautier
réf : 2021/026

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à M. BOUSYVON Didier et soumis au Droit de Préemption Urbain :

* Bien cadastré

AB n° 280 (provient de la parcelle 181) sis " Route du Port Gautier " d'une superficie total de 00ha 03a 27ca

AB n° 182 sis " Route du Port Gautier " d' une superficie total de 00ha 02a 84ca

AB n° 183 sis " le bourg" d' une superficie total de 00ha 07a 20ca

AB n° 185 sis " 10 Route du Port Gautier " d' une superficie total de 00ha 02a 20ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de NE PAS exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Dotations de l'Etat - 2021
réf : 2021/027

Vu la présentation des différentes dotations de l'Etat pour l'année 2021 et les opérations éligibles, comprenant :

- DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (aménagement urbains et sécurité, immobilier public, ingénierie territoriale pour les audits énergétiques sur les bâtiments communaux...)

- DSIL Grandes priorités : Dotation au soutien à l'investissement local (rénovation énergétique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement du numérique...)

- DSIL - Plan de relance (transition écologique- rénovation énergétique des bâtiments publics, travaux sur les réseaux d'assainissement...)

- DSIL - Rénovation énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics visant à diminuer leur consommation énergétique d'au moins 30 %...)

Vu la présentation des projets d'investissements par M. Jean-yves RICHARD, Vice-Président de la Commission Travaux, le projet de réhabilitation de l'ensemble des logements locatifs de la Croix Caseau, est susceptible d'être éligible aux dotations de l'Etat de l'année 2021,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation énergétique dans les logements précités afin de diminuer considérablement la consommation énergétique,

Vu la présentation des travaux dans les écoles par Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission Scolaire, éligibles au Plan de Relance de l'Education Nationale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet de rénovation énergétique des dix logements locatifs de la Croix Caseau (tranche 1 - tranche 2), dont le montant estimatif des travaux s'élève à 342 754,00 € hors taxes répartis comme suit :

- première tranche 180 220 €

- deuxième tranche 162 534 €.

Ces prix s'entendent hors diagnostic amiante et honoraires de la maîtrise d'oeuvre, des bureaux d'études techniques et des autres intervenants.

- de solliciter le concours de l'Etat

- d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	171 377.00€
DETR et/ou DSIL (50%)	171 377.00€
TOTAL	342 754.00€

Le Conseil Municipal :

- autorise Mme Le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021,

- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,

- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement

- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Comptes administratifs Commune - Camping - Service de l'Assainissement et du Lotissement de la Croix Caseau

Mme Jocelyne BRUNEAU, Secrétaire Générale communique des explications générales sur les compte administratifs, des informations sur les déficits ou les excédents et des explications plus détaillées sur certains postes et tout particulièrement sur les dépassements sur quelques comptes. Pour la Commune, il est à noter un dépassement aux comptes 60631 - fournitures d'entretien et 6068 - autres matières et fournitures lié aux achats liés au Covid 19 (masques, essuie-mains, produit désinfectant...). Une régularisation de quelques recettes non versées en 2020, sera faite sur l'exercice 2021 (redevance France Pylônes, Société LAFARGE...). Les recettes des entrées de l'espace de loisirs s'élèvent à 46 947.00 € à comparer à un prévisionnel de 56 000 €. En raison de la crise sanitaire Covid 19, aucun camps de vacances n'est venu pendant l'été.

En ce qui concerne le Lotissement de la Croix Caseau, Mme le Maire indique que le dernier lot est vendu et que la signature de l'acte de vente interviendra le 13 février 2021.

Séance levée à: 19:03

En mairie, le 22/02/2021
Le Maire
Monique TROTIN

Mme TROTIN Monique,

M. RICHARD Jean-Yves,

Mme SINNAEVE Emilie,

M. GODREAU Bruno,

Mme MOREAU Evelyne,

M. DE MALHERBE Raymond,

M. CHARDRON Yann,

M. GHYAMPHY Koffi,

Mme GOURIOU Véronique,

M. GALLIEN Bruno,

Mme HERMENAULT Aurélie